

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL.

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

79/278 du 2/06/79
DECRET N° /MTJ/SGFPT/DFP 21022.
portant intégration et nomination de cer-
tains candidats dans les cadres de la ca-
tégorie A hiérarchie I des services So-
ciaux (Enseignement) En tête TIAKLOU
Gérard.

VISAS

D.B.

(/u le décret n° 038/PCT.CC du 30 Mars 1979 portant
fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics

(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-304 du 30.9.67 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement secondaire, abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20, et 21
du décret n° 64/165 Du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement,

(/u le décret 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
remunérations des fonctionnaires,

D.C.F

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres,

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 62/196/FP du 3.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires,

(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;

(/u la lettre n° 046/MEN-SGEN-DPA du 9.1.79 du Directeur
du personnel et des Affaires Administratives, transmettant les
dossiers des intéressés.

(/u le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres;

DECRETE

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 67/304 du 30.9.67 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence (Anglais et Psychopédagogie) obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

- TIAKOULOU Gérard, né le 10.2.1953 à Mankoussou
- NGONIKA Maurice, né vers 1954 à Tsama (Kellé)
- PONGUI-MAYIMA Grégoire, né le 4.11.1954 à Yamba (Moyvondzi)
- MAYASSI Jacques, né le 2.4.1951 à Banza-Guend
- NZAILOUAWO Isabelle Thomas, né le 25.3.55 à B/Ville.

ARTICLE 2 - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3- Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés sera enregistré, publiée au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 2 Juin 1979

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Antoine NDINGA OBA

P. Le Ministre des Finances en Mission

Le Ministre du Plan

Le Ministre du Travail et de la JUSTICE

Victor MINA-TAMBA

P. NGOUSSA

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT-DFP. 2
- D.B. 1
- D.C.F. 1
- MEN 1
- SGEN 1
- INT. 5
- DOS 10
- DPAA 1